



# COMMUNIQUÉ

Juin 2020

Avec la reprise progressive des activités judiciaires, l'APAAQ se montre préoccupée par les décisions, les innovations et les nouvelles règles mises en place « post-Covid » par le Ministère de la Justice et les différentes cours ainsi que leurs impacts sur la pratique des avocats de litige.

## **NOTRE MANDAT. Intérêts professionnels et socio-économiques des avocates et avocats**

Nous rappelons que l'unique mandat de l'APAAQ est la protection des intérêts professionnels et socio-économiques de tous les avocats du Québec pratiquant dans tous les domaines de pratique. Nous sommes d'opinion qu'outre la saine gestion de l'administration de la justice (mandat propre au ministère et la direction des Cours), de l'accès aux services par les justiciables dans le respect des règles de droit (mandat propre aux Barreaux), les conséquences concrètes de la mise en place de nouvelles règles sur la pratique quotidienne de la profession et l'impact économique qui en résultera doivent également être considérées.

## **DÉMARCHE. Consulter et s'impliquer**

Avant d'entreprendre une quelconque démarche auprès des instances pertinentes, l'APAAQ a pu bénéficier des commentaires et préoccupations des praticiens, recueillis auprès des membres de notre conseil d'administration, et des commentaires des Bâtonniers de région exprimés à l'AAP. Nous avons donc adressé une demande aux Juges en chef de la Cour supérieure et de la Cour du Québec afin d'obtenir réponses à nos questions, mais également afin de les sensibiliser à nos préoccupations.

**[Pour lire la demande, cliquez ici](#)**

## **Les réponses reçues**

En ce qui a trait à la Cour supérieure, le juge en chef Jacques Fournier s'est engagé à aviser les avocats en temps et lieux après la reprise des activités judiciaires.

### **[Voir la réponse du juge Jacques Fournier, cliquez ici](#)**

Nous avons par ailleurs tenu une visioconférence avec le juge en chef de la Cour du Québec, Lucie Rondeau, laquelle était heureuse de pouvoir expliquer aux avocats la réalité de la direction de la cour et sa vision dans le cadre de la reprise.

Le texte qui suit doit donc s'appliquer à la Cour du Québec.

### **Disparité des règles d'un district à l'autre.**

Mise au fait des préoccupations des praticiens relativement aux disparités des règles mises en place entre les districts judiciaires, les palais de justice et parfois même les juges, la Juge Rondeau nous répond :

« La direction de la cour devait décider si elle devait attendre de pouvoir offrir les mêmes services uniformément dans tous les districts avant de reprendre ses activités, mais a privilégié de rétablir le service au citoyen le plus rapidement possible même si cela entraîne des disparités entre les districts judiciaires. »

D'ailleurs, les avocats doivent savoir que la cour est entièrement dépendante de la disponibilité du personnel du palais, nécessaire au soutien des activités de la Cour. Ainsi, bien que les juges soient disposés à reprendre sans délai, chaque palais doit s'adapter aux conditions offertes aux employés de l'état (greffiers, adjoints, gardiens de sécurité, etc.) et de leurs disponibilités au retour au travail. La majeure partie d'entre eux sont toujours en télétravail et un retour graduel de 60 % est en cours de réalisation. Le personnel du domaine judiciaire bénéficie des mêmes règles que ceux de tous les autres ministères, malgré une réalité bien différente. Cette situation, à elle seule, est à la source des disparités de services et de règles d'un palais à l'autre et a donné lieu à la mise sur pied de 10 plans régionaux différents de reprise des activités.

La cour est bien consciente des inconvénients que cette situation cause aux praticiens et espère que le tout pourra revenir à la normale avec la fin de la pandémie.

### **[Pour bien connaître les règles de chaque district, cliquez ici](#)**

### **Introduction des moyens technologiques**

L'APAAQ a salué la modernisation des pratiques par l'introduction des moyens technologiques tout en voulant être vigilante sur la rapidité d'implantation de ces nouvelles façons de faire, appelées à demeurer post-Covid, sans réelle réflexion sur les conséquences pratiques pour les praticiens.

La Juge Rondeau tient à rassurer les praticiens. Ce qui est mis en place actuellement sont des mesures temporaires afin de permettre la reprise dans les meilleures conditions possible, avec les contraintes

sanitaires imposées par la santé publique. Une fois ces contraintes disparues, il y aura lieu de tenir une réflexion sur ce qu'il y aura lieu de conserver, d'améliorer ou d'abandonner. Il est donc important de se rappeler que la cour, comme les avocats, est en période d'adaptation et que le tout est sujet à amélioration.

Par ailleurs, tel que l'énonce la directive de la Cour du Québec, la règle demeure une audience traditionnelle en présence des intervenants (avocats et parties) et l'exception, l'audience virtuelle.

L'APAAQ a profité de l'occasion pour sensibiliser la Juge en chef sur les nombreux avantages pour les praticiens à ce que tous les aspects de gestion de dossier, incluant les auditions des demandes sans témoin, soient virtuels ou à distance. Quant aux audiences avec témoins, si les parties y consentent et qu'un juge à l'aise avec les technologies était assigné à cette audition, l'audition pourrait avoir lieu par visioconférence. Dans le cas contraire, l'audition devrait toujours avoir lieu en présentiel, au palais de justice de la région concernée.

Le ministère travaille actuellement à la mise en place de « Salles d'audience virtuelles permanentes » par le biais de sa plateforme web RTC sécurisée, qui seront partagées entre la CS et la CQ. 60 de ces « salles » sont actuellement disponibles et 100 autres sont attendues.

### **Rôle de l'avocat dans le cadre de la reprise.**

À la question : comment les avocats peuvent-ils vous aider ? La juge Rondeau invite les avocats à penser entre eux les façons de faire afin de respecter les règles sanitaires. L'époque de la rencontre entre avocats et les parties au palais, le matin de l'audition pour discuter n'est plus possible. L'époque des appels du rôle de tous les dossiers en début de journée est également à repenser pour éviter les attroupements. La justice sur rendez-vous est à l'essai dans certains districts, demandant aux avocats de fixer une date et une heure à la présentation de leur demande. Mais évidemment, cela comporte des inconvénients et devra être amélioré.

Nous sommes donc invités à réfléchir à de nouvelles façons qui allieraient règles sanitaires, efficacité et économies pour les avocats. Cette réflexion peut se faire notamment par le biais des comités de liaison avec la cour des barreaux locaux.

L'APAAQ a insisté pour qu'éventuellement, une fois cette période exceptionnelle terminée, des directives uniformes émanent de la direction de la Cour, notamment quant à l'utilisation des moyens technologiques, et que les meilleures pratiques existantes soient étendues à travers la province.

Une chose est certaine, une fois la pandémie levée, une réflexion plus étendue, qui tiendra compte de la protection du public et des intérêts professionnels et socio-économiques des avocats devra avoir lieu. L'APAAQ y veillera. La communication est établie.

Cette réflexion devra se faire en s'assurant que les palais de justice demeurent des institutions vivantes et en ne faisant pas supporter la totalité du fardeau de l'adaptation aux avocats.

## MERCI AUX AVOCATS ET AUX ASSOCIATIONS.

La vie reprend graduellement son cours normal, mais nous ne pouvons passer sous silence le travail exceptionnel des avocats qui ont supporté le système et leurs clients pendant la crise. Pour le faire, l'APAAQ a mis en ligne un clip vidéo, visionnée aujourd'hui par plus de 52 000 internautes et que nous vous invitons à partager dans vos réseaux.

Vidéo à visionner et partager sur [LinkedIn](#)

Vidéo à visionner et partager sur [Facebook](#)

Vidéo à visionner sur [YouTube](#)

Un merci est aussi de mise aux Associations par domaine de pratique et aux jeunes Barreaux qui ont tenu informés de façon régulière leurs membres des particularités applicables à leurs domaines tous aussi complexes les uns que les autres.

## ILS PARLENT DE NOUS.

[Pour voir la revue et lire l'article, cliquez ici](#)



**La solidarité de tous pour la réussite de chaque**